

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES
À BAD AROlsen
(RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE),
SES ARCHIVES ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
(1945-2011)

En septembre 1946, les représentants des bureaux nationaux de recherches créés pour régler les problèmes des personnes dispersées à la suite du second conflit mondial, réunis en congrès à Bruxelles, décidaient la création du service international de recherches. Le gouvernement des États-Unis proposa le site d'Arolsen, ville d'eau de la Hesse, dans la zone d'occupation américaine, qui disposait de vastes locaux récemment libérés par l'armée où l'on pourrait regrouper toutes les archives disponibles permettant d'identifier les personnes déplacées, de reconstituer les états civils, de regrouper les familles, de faciliter la réinstallation de ceux qui souhaitaient émigrer et de constituer les dossiers d'indemnisation. Les premières archives à rejoindre le site de Bad Arolsen furent donc celles des camps de concentration de Buchenwald, Dachau, Dora, Flossenbürg, Natzweiler, Mauthausen, Auschwitz: des fichiers, des registres d'état civil, des listes de survivants... Le travail du bureau put commencer, sous la tutelle de l'organisation intergouvernementale des réfugiés, dont la fin était prévue le 30 juin 1950, et en étroite collaboration avec les « bureaux zoniers de recherches » établis dans les trois zones d'occupation dont les archives furent réunies par la suite à celles des camps de concentration, ainsi que celles du bureau documentaire de l'UNRRA (1), de l'OIR (2) et celles des *Lebensborn* (3). On imaginait alors un achèvement à relativement brève échéance de la mission humanitaire, et la conversion du fonds documentaire en archives historiques.

Rebondissant sur des discussions au sein de la Haute commission alliée qui avait pris la succession de l'OIR comme tutelle du SIR (4), Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, écrivait en septembre 1952 à son

(1) United Nations Relief and Rehabilitation Authority.

(2) Organisation internationale pour les réfugiés.

(3) Le Lebensborn était une association de l'Allemagne nationale-socialiste, patronnée par l'État et gérée par la SS, dont le but était d'augmenter le taux de naissance d'enfants « aryens » en permettant à des filles-mères d'accoucher anonymement et de remettre leur nouveau né à la SS qui en assurerait la charge puis l'adoption.

(4) Service international de recherches, ITS : http://www.its-arolsen.org/fr/recherche_historique/index.html

homologue des anciens combattants qu'il partageait son souci « d'assurer la conservation à des fins historiques des pièces essentielles des archives de ce service. Ces pièces sont actuellement revendiquées par les Américains qui souhaitent transférer, en original ou en copie, les plus importantes d'entre elles aux États-Unis. J'estime qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à autoriser ce transfert, qui tiendrait compte de nos préoccupations communes, sous réserve d'un échange de lettres précisant que ces archives sont détenues par les États-Unis pour le compte des trois puissances ». Ce projet, qui doit être replacé dans le cadre de la négociation et de la ratification des accords de Bonn du 26 mai 1952, n'eut pas de suite du fait de l'échec de ces accords, mais les archives réunies à Bad Arolsen furent largement utilisées à des fins historiques pendant toute cette période, parallèlement au travail humanitaire.

Ce fut en 1955, avec l'entrée en vigueur des accords de 1954, que l'Allemagne et les puissances d'occupation décidèrent d'un commun accord – constatation faite que l'utilisation humanitaire des archives, à laquelle s'était ajoutée la recherche des criminels de guerre, était loin d'être terminée – de conférer au SIR un nouveau statut, entériné par l'accord de Bonn du 6 juin 1955. Cet accord instituait une commission internationale comprenant l'Allemagne et les trois États membres de la Haute commission alliée, élargie à la Belgique, à Israël, à l'Italie et aux Pays-Bas chargée d'orienter et de contrôler la politique du SIR dont la gestion courante était confiée, après de nombreux débats, au CICR (5). Le financement était à la charge de l'Allemagne, au titre des dommages de guerre. Ce statut est la base du fonctionnement actuel.

Parmi les missions de la nouvelle organisation figurait l'établissement d'un inventaire exact et complet des archives déposées au SIR qui engagerait la responsabilité du CICR: la dernière mise à jour remontait à 1953 et le récolement opéré par les experts de la Croix-Rouge et des archives nationales françaises montrait qu'elle était inexacte (des documents concernant Buchenwald avaient été prélevés) et incomplète. Ce travail ne profita cependant pas aux historiens: d'une part, priorité était désormais donnée aux tâches humanitaires, et d'autre part, la constitution du bloc soviétique rendait désormais potentiellement dangereuse la communication de données personnelles sur les émigrés provenant de l'est de l'Europe. Par échange de lettres, les membres de la CISIR (6) accordèrent au directeur du Service international de recherches, mis à disposition par le CICR, compétence exclusive pour la communication des archives, y compris à l'égard de leurs propres mandataires. En revanche, des copies partielles d'archives furent transférées à des institutions de recherches ou mémorielles: le musée de l'Holocauste, Yad Vashem, le mémorial de Caen détiennent ainsi des microfilms de certains fonds déposés à Bad Arolsen.

(5) Comité international de la Croix-Rouge.

(6) Commission Internationale pour le Service International de Recherches.

L'hypothèque levée par l'implosion en 1990 du bloc soviétique, des voix commencèrent à s'élever en faveur de l'ouverture complète au public des archives du SIR. Elles se heurtèrent à un rejet fondé en partie sur la reprise du travail humanitaire, en raison de nouvelles dispositions d'indemnisation, en partie sur un souci nouveau de protection des données personnelles lié à la diffusion de l'informatique, et beaucoup à la routine d'une tâche entreprise 45 ans auparavant et dont personne ne voyait plus la fin. Or se faisait jour simultanément un très fort besoin d'accès aux informations brutes concernant la solution finale, lié à la disparition des témoins directs et à la reprise de la recherche des criminels de guerre. Les associations de déportés et les mémoriaux d'abord, puis la *task force* pour la coopération internationale en vue de l'éducation, de la mémoire et de la recherche sur l'holocauste, créée en 1998 à l'initiative de la Suède, se sont mobilisés, par des colloques, des actions de lobbying vis-à-vis des représentants gouvernementaux et, pour la *task force*, par la création d'un groupe de travail dédié, l'ISALAH (7), sous présidence néerlandaise. Un premier pas avait été franchi en 1995, à la réunion de la CISIR que présidait l'Italie, avec la décision de communiquer les dossiers généraux conservés par le Service international de recherches, à l'exclusion de toute information nominative. Il ne s'agissait là, toutefois, que d'une part infime du fond, qui ne documentait en rien ni l'holocauste, ni les déplacements de populations (le SIR conserve les archives des camps de personnes déplacées et réfugiées non allemandes créés dans les zones d'occupation à la fin de la guerre). En ce qui concerne la France, la représentation à la commission, assumée depuis 1955 par ou au nom du ministère des anciens combattants, a été transférée en 1999 au ministère des affaires étrangères, et plus particulièrement à sa direction des archives.

Parallèlement, et malgré les obstacles apportés à la communication, l'administration du SIR comme les membres de la commission prirent conscience de l'extrême fragilité des documents conservés, sur papier « de guerre » et soumis aux innombrables manipulations nécessitées par le traitement des demandes. Des actions de conservation préventive et de restauration ont été menées à partir de 2003, grâce à l'expertise des conservateurs du Bundesarchiv, et l'on a entamé la numérisation du fonds entier.

Finalement, c'est à sa réunion de Rome, en 2005, que, sur proposition conjointe américaine, française et néerlandaise, la CISIR a pris la décision de modifier l'accord de Bonn afin, tout à la fois, d'ouvrir le SIR à la recherche et de remettre à tout État membre qui en ferait la demande, la copie numérique du fonds, à charge pour lui de la communiquer selon sa pratique ou sa loi, la

(7) L'acronyme ISALAH signifie «ITF-Subcommittee on the Accessibility of ITS-All Holocaust-related Holdings», ITF correspondant à International Task Force; Isaiah est aussi la forme anglaise du nom du prophète Isaïe.

diffusion par internet restant exclue. Les amendements aux accords de Bonn, adoptés à Berlin le 26 juillet 2006 et en vigueur depuis janvier 2007, ont donné pour objectif au SIR, tout en reconnaissant la priorité de l'activité humanitaire, de faire en sorte que les renseignements contenus dans ses archives soient « librement accessibles aux personnes, organisations et autorités intéressées », selon les deux modalités prévues par la réunion de Rome. À l'heure actuelle, le musée de l'holocauste et Yad Vashem, les gouvernements polonais, belge et luxembourgeois détiennent et communiquent des copies de la partie numérisée des archives du SIR, la France est en cours d'acquisition et d'installation, aux archives nationales, de sa propre copie, et le CICR a recruté pour Bad Arolsen trois spécialistes de l'histoire et des archives.

La prochaine étape sera la substitution au CICR, qui a annoncé en 2010 sa décision de se retirer du fonctionnement courant du service international de recherches à partir de 2012, d'une nouvelle organisation et d'un nouveau partenaire, qui devrait être le Bundesarchiv. Ce sera la responsabilité de la France qui assume depuis juin 2011 la présidence annuelle. Les textes sont, à l'heure actuelle, en cours de rédaction.

Les vies de 17 millions de personnes ont laissé leur trace dans les 23 kilomètres d'archives, de fiches, de microfilms réunis dans la petite ville allemande de Bad Arolsen et cinquante ans d'efforts ont été nécessaires pour ouvrir au public ce fonds unique. Tous les acteurs de cette ouverture ont souhaité, par respect des heures sombres de l'histoire européenne, qu'il demeure rassemblé dans ce lieu témoin des efforts consentis pour réunir les survivants et ne pas permettre l'oubli des disparus, et qu'il soit inscrit au registre de la Mémoire du monde de l'UNESCO.

Monique CONSTANT,
Directrice-adjointe des archives du Ministère
des affaires étrangères et européennes

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Comité de rédaction :

- Professeur Lucien BÉLY
- Professeur René PILLORGET
- Professeur Georges-Henri SOUTOU, co-directeur
- Professeur Maurice VAÏSSE, co-directeur

Comité de lecture: le professeur Lucien BÉLY, Mlle Monique CONSTANT, adjoint au Directeur des Archives du Ministère des Affaires étrangères; M. Louis DAUGE, ambassadeur de France; le professeur Dr Horst MÖLLER; M. Denis PEDONE, éditeur; M. Marc PEDONE, éditeur; le professeur René PILLORGET; le professeur John REGISTER; le professeur Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Académie des sciences morales et politiques; le professeur Maurice VAÏSSE.

Ancien Directeur (1960-1998) : Georges DETHAN (†)

Les manuscrits doivent être soumis de préférence
à l'un des membres du Comité de rédaction ou à adresser
aux éditions A. Pedone, 13 rue Soufflot, 75005 Paris

Les textes imprimés doivent être accompagnés d'une version électronique,
dans une limite de 50 000 signes, notes comprises.

Les manuscrits non publiés ne sont pas renvoyés aux auteurs.

LE PROTECTORAT FRANÇAIS SUR TAHITI ET L'AFFAIRE PRITCHARD

On présente ici, avec la mise en place du protectorat français sur Tahiti, les origines d'une crise franco-britannique, «l'affaire Pritchard», qui en août 1844 secoua profondément les relations entre les deux pays et agita leurs opinions publiques respectives. Dans un prochain numéro de la revue on traitera de l'affaire Pritchard elle-même.

This the first part of a study describing the so-called «Pritchard case», a Franco-British crisis which, in August 1844, severely rocked relations between the two capitals and reverberated in the public opinion of both countries. A next issue will address the Pritchard crisis itself.

LA VISITE OFFICIELLE DE PIERRE LAVAL AU VATICAN EN JANVIER 1935

ORIGINE, DÉROULEMENT ET ENJEUX D'UNE RENCONTRE EN MARGE DES CONVERSATIONS DIPLOMATIQUES FRANCO-ITALIENNES

A l'occasion du voyage de Pierre Laval à Rome du 4 au 8 janvier 1935, le président du conseil français fut reçu en audience par le Pape Pie XI. Cette visite officielle de Pierre Laval au Vatican fut un véritable succès. Elle marqua une amélioration décisive des relations franco-vaticanes. Toujours évoquée laconiquement, elle fut pourtant une étape importante dans la prise de conscience de la France des nécessités de collaborer avec le Saint-Siège et d'entretenir avec lui de bons rapports.

When the French Premier Pierre Laval visited Rome from January 4 to January 8 1935, he was granted an audience by Pope Pius XI. That official encounter was a real success. It underlined a decisive turn for the better in relations between France and the Vatican. Always only briefly mentioned, it was an important step in the realization by France that it had to collaborate with the Holy See and nurture good relations with it.

L'APPRÉCIATION DE LA MENACE ALLEMANDE PAR LES SERVICES ET LES DÉCIDEURS FRANÇAIS (1927-1939)

Des résultats remarquables furent obtenus par les services français dans l'étude de la menace allemande jusqu'en 1939. Pourquoi n'ont-ils pas été mieux pris en compte? Certes, des pesanteurs politiques et des présupposés de nature idéologique ont joué, ainsi que certains défauts du système de renseignement, mais le principal problème a été l'absence d'une structure permettant l'analyse critique et la synthèse du renseignement, et sa présentation sous une forme à la fois accessible et objective aux décideurs.

Excellent results were achieved by the French secret service about the evaluation of the German threat until 1939. Why were they not better taken into account? Of course political pressures and ideological bias played their role, along with some failures of the intelligence system, but the main problem was the lack of a structure in charge of the critical analysis and evaluation of intelligence, and of its dissemination in a both accessible and objective presentation to the leaders.

LE PROJET « MADAGASCAR » UNE TENTATIVE DE COLONISATION JUIVE (1936-1939)

En 1937, on discuta, entre Paris et Varsovie, d'un projet d'émigration des Juifs polonais vers Madagascar. Cette affaire complexe renvoyait à l'antisémitisme de nombreux Européens à l'époque. Pour d'autres, il s'agissait au contraire de faire échapper les Juifs polonais aux persécutions qu'ils subissaient chez eux. Pour le gouvernement polonais, c'était aussi un moyen pour demander l'attribution de colonies à la Pologne. Abandonné en 1938 par Paris, le projet fut repris pendant un temps par l'Allemagne nazie, comme une étape intermédiaire dans le processus mental et administratif qui devait aboutir à partir de 1942 à la solution finale.

During the year 1937 Paris and Warsaw discussed a plan to settle Polish Jews in Madagascar. That complex episode was of course an illustration of the anti-Semitic sentiments of many Europeans at the time. But for others, the scheme was meant to free Polish Jews from the persecution they suffered at home. For the Polish government, it was also a justification for demanding colonies for Poland. Abandoned by Paris in 1938, the scheme was a while resurrected by Nazi Germany, as an intermediary step in the mental and administrative process which was to lead in 1942 to the Final Solution.

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES
À BAD AROLSEN
(RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE),
SES ARCHIVES ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE
(1945-2011)

Rassemblées à partir de 1945 à Bad Arolsen pour traiter les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés, les archives du Service international de recherches sont devenues accessibles au public depuis 2007 grâce à un travail intense de lobbying international.

The archives of International Tracing Service which were collected from 1945 onwards in Bad Arolsen for dealing with problems of displaced persons and refugees, opened to the public in 2007 thanks to intense international lobbying.